



SIDOMPE

ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79
e-mail : info@sidompe.fr

SYNDICAT MIXTE

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2013



www.sidompe.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

- 1.Création
- 2.Compétences
- 3.Composition
- 4.Fonctionnement
 - a) Les agents du SIDOMPE
 - b) Les organes
 - c) La vie du Syndicat

II - LES FINANCES

III - LISTE DES MARCHES CONCLUS

IV - LE CENTRE DE VALORISATION

- 1.Informations générales
- 2.Bilan des tonnages
- 3.La valorisation
 - a) Energétique
 - b) Matière
4. Les sous-produits
 - a) Tonnage REFIOM et MACHEFERS
 - b) Matériaux issus de MACHEFERS

V - LE CENTRE DE TRI

- 1.Informations générales
- 2.Bilan des tonnages
- 3.La reprise des matériaux
 - a) en tonne
 - b) en euros

VI - LES SOUTIENS FINANCIERS : Année 2011

- 1.Eco-Folio
- 2.Eco-Emballages
 - a) Les soutiens à la valorisation matières et énergétique
 - b) Les soutiens pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication

CONCLUSION

INTRODUCTION

Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

LOI DU 12 JUILLET 1999 - RAPPORT 2013 ETABLI PAR LE PRESIDENT

EXPOSE : La loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté des améliorations en ce qui concerne la transparence du fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce renforcement trouve sa traduction dans les dispositions de l'article L.5211-39 nouveau du Code Général des collectivités locales qui mettent en place l'obligation pour les EPCI comprenant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

1- Création du Syndicat

Par arrêté préfectoral en date du 4 mars 1961 a été créé le Syndicat Intercommunal entre les communes de Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux ayant pour objet la création et l'exploitation d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Ce syndicat a beaucoup évolué depuis sa création pour devenir au 31 décembre 2004 un Syndicat **mixte** regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004)
La dernière modification des statuts date de 2009 (validée par arrêté interpréfectoral du 9 juillet 2009)

Le siège du syndicat est situé : ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices – 78850 THIVERVAL GRIGNON

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le Trésorier Principal de Plaisir (Trésorerie Principale de Plaisir – 17 rue des Frères Lumière – 78370 PLAISIR cedex)

2 - Compétences

- La création et l'exploitation d'installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux des collectivités adhérentes. Le traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion ou non.

3 - Composition



Le Syndicat est constitué, au 31 décembre 2013, de 108 collectivités adhérentes et deux collectivités liées par une convention (dont la liste est jointe en annexe) portant sur une population totale de 452 502 habitants, réparties comme suit :

- ⇒ 14 communes indépendantes, et 2 communes liées par convention.
- ⇒ Syndicat intercommunal : - le SIEED regroupant 66 communes
- ⇒ Communauté d'agglomération : - Versailles Grand Parc (13 communes)
- Rives des 2 seines (1 commune)
- ⇒ Communauté de communes : - Cœur d'Yvelines (7 communes)
- Gally-Mauldre (4 communes)
- Haute Vallée de Chevreuse (1 commune)

4 – Fonctionnement

a) Les agents du SIDOMPE :

Le Sidompe est composé de 3 agents administratifs :

- Une Attachée territoriale détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services
- Une Rédactrice
- Une adjointe administrative de 2^{ème} classe

b) Les organes :

Le Comité du Syndicat est composé de deux délégués titulaires et de deux suppléants par Commune. Les EPCI désignent leurs délégués dans la même représentation que les communes.

Le Comité élit parmi ses membres les quinze membres de son bureau à savoir :

- 1 Président
- 4 Vice-Présidents
- 10 Assesseurs

c) La vie du Syndicat :

Les réunions du Comité Syndical sont toujours précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical. Il a été amené à délibérer sur les points suivants :

LE 27 FEVRIER 2013 :

- 1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 14 MARS ET 3 AVRIL 2012
- 2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT :
 - A - DECISIONS DU PRESIDENT
 - B - ECO-EMBALLAGES : LETTRE-AVENANT
 - C - INFORMATIONS SUR LES COLLECTIVITES DU SIDOMPE
- 3 - CONVENTION DE GESTION PROVISoire DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
- 4 - TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES MACHEFERS : AVENANT N°1
- 5 - FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013 :
 - A - BILAN DE L'ANNEE 2012
 - B - PROJETS D'INVESTISSEMENT
 - C - ETAT DE LA DETTE
- 6 - QUESTIONS DIVERSES....

LE 27 MARS 2013 :

- 1 - CONVENTION DE DROITS D'AMENAGEMENT ET DE PASSAGE POUR LA CREATION DU GOLF SITUE SUR LES COMMUNES DE THIVERVAL GRIGNON ET DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE
- 2 - ADHESION A LA MISSION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL DU CIG
- 3 - CONVENTION ECO-FOLIO : NOUVEL AGREMENT
- 4 - INDEMNITE DE CONSEIL ACCORDEE AU RECEVEUR DU SIDOMPE
- 5 - TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES MACHEFERS : AVENANT N°1
- 6 - FINANCES :
 - A - COMPTE DE GESTION 2012
 - B - COMPTE ADMINISTRATIF 2012
 - C - AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012
 - D - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2012
 - E - BUDGET PRIMITIF 2013
 - F - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
 - G - TARIF DE TRAITEMENT DES DECHETS SECS AU CENTRE DE TRI
- 7 - QUESTIONS DIVERSES....

LE 12 NOVEMBRE 2013 :

- 1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 27 FEVRIER ET 27 MARS 2013
- 2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
- 3 - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SIDOMPE
- 4 - DEMANDE DE RETRAIT DU SIDOMPE DE LA COMMUNE DE DAVRON
- 5 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMPE
- 6 - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG
RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT
- 7 - QUESTIONS DIVERSES....

REUNIONS PUBLIQUES :

Les procès-verbaux des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Maires et aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants. De ce fait, il ne semble pas nécessaire de reprendre le compte rendu des débats dans ces documents.

II - LES FINANCES

Le Compte Administratif 2013, ci-joint en annexe, présente au 31 décembre 2013 un excédent de fonctionnement de **1 463 691,21 €** et un excédent d'investissement de **5 081 408,73 €** soit un résultat excédentaire global sur les réalisations de **6 545 099,94 €** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement (1 576 230,00 €) est ramené à **4 968 869,94 €**. Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

Présentation générale du Compte Administratif 2013

		Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2013	Réalisations
F	D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 361 559,99
F	D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	144 235,43
F	D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 650,33
F	D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	56 990,22
F	D	66	CHARGES FINANCIERES	243 756,62
F	D	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 932 809,64
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 743 002,23
F	R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	16 616 357,55
F	R	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 575 001,93
F	R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 005,50
F	R	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 328,46
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 206 693,44
			FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE CLOTURE
				1 463 691,21
I	D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	577 510,84
I	D	902	REALISATION D'UN CENTRE DE TRI	450 718,28
I	D	905	EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	15 150,00
I	D	908	TVX DE MISE EN CONFORMITE DU CVD	8 867,04
I	D	911	CENTRE DE TRI DES ENCOMBRANTS + TRANSFERT DES VERRES	9 250,00
I	D	912	TRAVAUX SUR CENTRE DE VALORISATION	24 150,00
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 085 646,16
I	R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 278 785,78
I	R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 650,33
			TOTAL DES RECETTES	2 282 436,11
			<i>Excédent N-1 reporté en investissement</i>	3 884 618,78
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 167 054,89
			INVESTISSEMENT	EXCEDENT DE CLOTURE
				5 081 408,73
			RESULTAT DE CLOTURE	EXCEDENT GLOBAL
				6 545 099,94
			Restes à réaliser	1 576 230,00
			SOLDE DISPONIBLE	4 968 869,94

III - LISTE DES MARCHES CONCLUS

Liste des marchés conclus en 2013 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011.

1 – Marchés de fournitures

Le SIDOMPE n'a pas passé de marché de fournitures supérieur à 20 000,00€.

2 – Marchés de services

OBJET	Date	Attributaires	Montant
MARCHES DE 20 000€ HT à 89 999,99€ HT			
Assistance maîtrise d'ouvrage pour le centre de tri et le CVD	29/10/2013	ILINGENIERIE 92 500 RUEIL MALMAISON	63 000,00€

3 – Marchés de travaux

OBJET	Date	Attributaires	Montant
MARCHES DE 20 000€ HT à 89 999,99€ HT			
Extension du bâtiment administratif – LOT 1 VDR, terrassements, aménagements extérieurs	13/05/2013	ELECTROMAT 28 260 SAUSSAY	46 298,36€
Extension du bâtiment administratif – LOT 4 Etanchéité	13/05/2013	GO BAT 91 139 RIS ORANGIS	32 305,73€
Extension du bâtiment administratif – LOT 6 Menuiseries intérieures	13/05/2013	LA FRATERNELLE 14 102 LISIEUX	23 597,69€
Extension du bâtiment administratif – LOT 9 Carrelages, dallages, sols et murs	13/05/2013	DE COCK et Cie 78 250 MEULAN	40 480,00€
Extension du bâtiment administratif – LOT 10 Peinture, revêtements de sol et mural	13/05/2013	BATI PRO 77 77 600 BUSSY SAINT GEORGES	21 252,23€
Extension du bâtiment administratif – LOT 13 Ascenseur	13/05/2013	EGERI APEM 94 250 CENTILLY	24 758,00€

Extension du bâtiment administratif – LOT 3 Isolation par l'extérieur	13/05/2013	FERNANDES SAS 78 130 LES MUREAUX	66 114,12€
Extension du bâtiment administratif – LOT 7 Serrurerie	13/05/2013	SMA 91 140 VILLEBON SUR YVETTE	50 524,36€
Extension du bâtiment administratif – LOT 8 Doublages, cloisons, plafonds	13/05/2013	GLS SERVICES 94 170 LE PERREUX SUR MARNE	59 171, 06€
Extension du bâtiment administratif – LOT 12 Electricité, éclairage, courants faibles	13/05/2013	PHIBOR PRESENCE 94 258 RUNGIS	66 693,27€
MARCHES DE 90 000€ HT à 4 999 999,99€ HT			
Extension du bâtiment administratif – LOT 5 Menuiseries extérieures, vitrages, occultation	13/05/2013	GO BAT 91 139 RIS ORANGIS	116 731,97€
Extension du bâtiment administratif – LOT 11 Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie	13/05/2013	PHIBOR PRESENCE 94 258 RUNGIS	144 453,14€
Conception et réalisation d'un circuit de physique pédagogique	30/07/2013	LA DEUXIEME MAISON 75 020 PARIS	180 950,00€
Travaux de dépoussiérage	18/12/2013	DONALDSON France 95 958 ROISSY CDG	153 370,00€
Extension du bâtiment administratif – LOT 2 Gros œuvre, fondations, maçonnerie	13/05/2013	GO BAT 91 139 RIS ORANGIS	286 685,30€
Fourniture et mise en place de préleveurs en continu de dioxines et furanes au CVD	04/12/2013	ENVIRONNEMENT SA 78 300 POISSY	394 300,48€

IV - LE CENTRE DE VALORISATION

1 – Informations générales

Tarifs pour l'incinération des ordures ménagères et autres déchets assimilés pour l'année 2013 :

- pour les collectivités adhérentes au Syndicat : 58,70 € HT/TONNE (même tarif depuis 2007)
- pour les entreprises privées, administrations, collectivités non adhérentes et services divers : 62,00 € HT/TONNE (même tarif depuis 2006)

La TGAP

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, une TGAP (taxe applicable aux activités polluantes) par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée depuis le 1er janvier 2009.

Pour l'année 2013, la TGAP due par le SIDOMPE sur la base des tonnages de l'année 2012 a représenté la somme de **1 577 562 euros**. La TGAP est payée par chaque collectivité en fonction des tonnages apportés.(8,00 euros par tonne en 2013).

2 – Bilan des tonnages

Au cours de l'exercice 2013, 163 910,40 tonnes de déchets ont été incinérées au Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon.

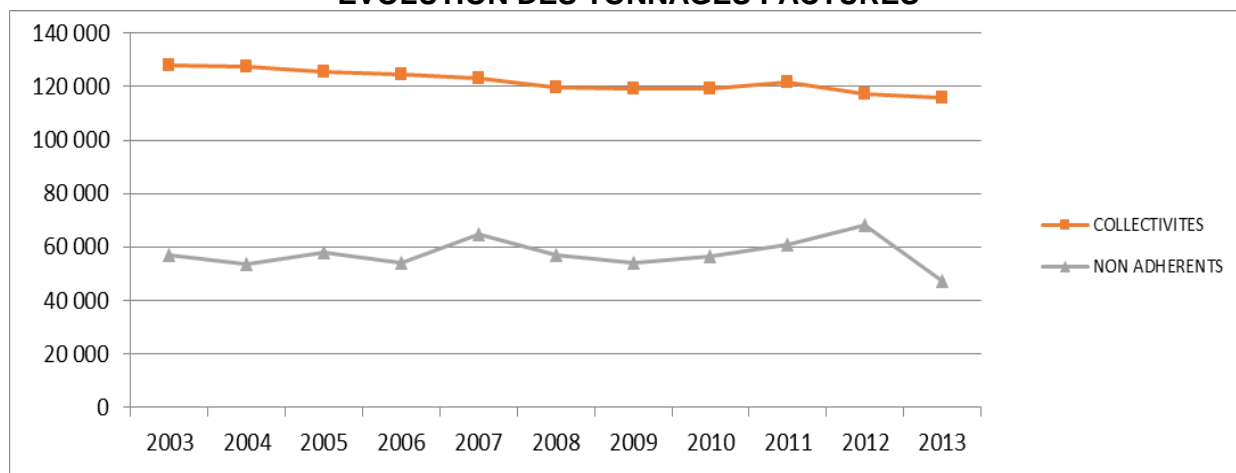
Le tonnage de 2013 est en diminution de 12,4% par rapport à celui de l'année précédente avec 23 206 tonnes en moins. Cette baisse des tonnages des non adhérents est due au choix d'une mise en décharge plutôt que de la valorisation par l'incinération.

Evolution des tonnages de déchets ménagers livrés à l'usine de 2003 à 2013

ANNEE	COLLECTIVITES*	BOUES	NON ADHERENTS	TOTAL
2003	128 148	5 648	57 168	190 964
2004	127 400	7 100	53 464	187 964
2005	125 808	6 847	57 920	190 575
2006	124 448	7 308	54 279	186 035
2007	123 288	6 789	64 827	194 904
2008	119 679	7 566	57 040	184 285
2009	119 970	2 592	53 294	175 856
2010	119 007	1 699	56 723	177 429
2011	121 434	1 747	61 017	184 198
2012	117 332	1 816	67 968	187 116
2013	116 086	687	47 138	163 911

* Y compris les tonnages de refus de tri des collectivités adhérentes

EVOLUTION DES TONNAGES FACTURES



**EVOLUTION DES APPORTS DES DECHETS MENAGERS
PAR COLLECTIVITE DE 2008 A 2013**

COLLECTIVITES	2008	2009	2010	2011	2012	2013
SIEED	17 496.76	16 472.06	16 515.04	16 740.26	15 971.66	15 744.84
CA VERSAILLES GRAND PARC*	20 589.70	20 274.94	20 017.52	23 110.92	22 626.58	22 865.76
CC CŒUR D'YVELINES	5 390.60	5 984.68	5 803.02	5 523.88	5 263.18	5 218.76
BAILLY	1 271.86	1 210.10	1 233.90			
CHAVENAY	827.20	803.80	581.24	557.02	505.92	517,40
COIGNIERES	2 361.66	2 282.12	2 279.50	2281.98	2 212.72	2 230.10
CA Rives des 2 Seine **	495.12	486.54	491.68	504.12	482.10	364.48
ELANCOURT	6 775.68	6 724.04	6 545.88	6 615.94	6 396.82	6 161,30
ETANG LA VILLE	1 034.56	1 030.66	1 053.54	1 113.34	1 009.20	1 039,98
FEUCHEROLLES	959.76	803.38	813.82	814.94	765.00	774,52
GUYANCOURT	7 213.16	7 106.14	7 038.58	7 140.38	6 923.14	6 797.18
LA VERRIERE	1 620.94	1 570.62	1 555.50	1 543.88	1 549.26	1 499.60
LE MESNIL ST DENIS	1 600.66	1 527.20	1 570.42	1 544.90	1 483.30	1 473.88
LES CLAYES SOUS BOIS	4 986.74	4 819.72	4 769.74	4 755.06	4 623.16	4 527.70
MAREIL MARLY	831.80	827.54	822.12	844.34	827.50	826.46
MAREIL SUR MAULDRE	524.44	492.86	503.96	480.72	435.16	422.84
MARLY LE ROI	4 555.74	4 440.68	4 439.00	4 470.44	4 322.60	4 195.42
MAUREPAS	4 865.90	4 834.74	4 777.50	4 816.54	4 640.44	4 590.00
MONTIGNY LE BX	8 175.10	7 967.66	7 914.84	7 781.20	7 561.78	7 341.00
NOISY LE ROI RENNEMOULIN	1 891.66	1 829.30	1 795.60			
PLAISIR	8 914.34	8 766.96	8 731.88	9 061.98	8 544.16	8 439.80
SAINT NOM LA BRETECHE	1 687.84	1 520.02	1 459.64	1 547.80	1 583.20	1 529.14
TRAPPES	9 853.76	9 722.04	9 496.14	9 614.16	9 414.76	9 348.52
VILLEPREUX	2 384.78	2 249.96	2 178.70	2 146.06	2 044.84	2 074.02
VOISINS LE BX	2 669.60	2 304.74	2 286.32	2 270.08	2 195.78	2 160.00
MAGNY LES HAMEAUX	2 008.30	2 010.50	2 047.78	2 049.86	1 962.18	2 023.76

* A partir de l'année 2011, les tonnages des communes de Bailly, Noisy le Roi, et Renne moulin sont comptabilisés avec les tonnages de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc + arrivée de Châteaufort en 2013.

** Concerne Les Alluets le Roi (Tonnages inclus avec Davron jusqu'à fin 2012).

3 – La valorisation

a) Energétique :

- Thermique

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE THERMIQUE DEPUIS 2004

ANNEES	PRODUCTION en GWh	CONSOMMATION en GWh		
		DISSIPEE*	VENDUE AU RESOP	UTILISATION INTERNE
2004	155	72	68,5	14,5
2005	167	83	66	18
2006	155	77	64	15
2007	168	90	66	12
2008	128	68	53	6
2009	137	79	51	7
2010	119	57	57	5
2011	118	58	47	13
2012	134	70	54	10
2013	102	41,5	53	7,5

* Surproduction non achetée par le RESOP, ni utilisée en interne.

Pour l'année 2013, la vente de chaleur au **RESOP**, représente une recette de l'ordre de 1 435 239 € (pour 53 750 MWh). Il existe une perte (dissipée) entre la production de chaleur et l'utilisation faite par le RESOP.

EVOLUTION DE LA VENTE DE CHALEUR AU RESOP DEPUIS 2004

ANNEES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Consommation en MWh	68 445	66 060	64 417	66 216	52 977	51 583	56 728	47 481	53 750	53 055
Recettes en euros (HT)	1 335 792	1 302 639	1 334 994	1 421 892	1 216 453	1 140 165	1 394 100	1 229 324	1 435 239	1 420 942
Prix de vente moyen en euros (HT)	19,52	19,71	20,72	21,47	22,96	22,10	24,57	25,89	26,70	26,78

- Electrique

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE DEPUIS 2004

ANNEES	PRODUCTION en GWh	CONSOMMATION en GWh	
		VENDUE	UTILISATION INTERNE
2004	46	28	16
2005	46	26	20
2006	45	25	20
2007	44	23	21
2008	49	29	20
2009*	38	23	15
2010	49	30	19
2011	53	33	20
2012	50	28	22
2013	47	29	18

*Panne du turbo-alternateur sur 2 mois

Depuis le 1^{er} juillet 2008, CNIM TG exploitant du CVD, revend l'électricité pour son compte et restitue une partie de la recette au SIDOMPE dont le montant prévu, dans le cadre du marché, est de 1 125 000€/an, ce qui constitue un minimum annuel à la charge de CNIM TG au bénéfice du SIDOMPE.

Un douzième de ce montant est déduit mensuellement des factures d'exploitation.

En ce qui concerne l'exploitation du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, CNIM TG a versé un supplément de 58 566,50 euros en plus des 1 125 000 euros prévus.

b) Matière :

La ferraille incinérée est reprise par la société SIREC à ISIGNY LE BUAT (50)

En 2013, le centre de valorisation a produit 2 193,52 tonnes de ferrailles incinérées, pour une recette de 146 104,85€, entièrement reversée aux collectivités, soit une reprise moyenne sur l'année de 66,61€/T. On constate une baisse moyenne du prix à la tonne de 20% par rapport à 2012.

4 – Les sous-produits

a) Tonnages REFIOM et MACHEFERS :

Les REFIOM sont valorisés par la société Sita FD qui transporte et traite les REFIOM sur leur site d'exploitation à VILLEPARISIS (77).

Les mâchefers sont valorisés par la société VEOLIA Propreté Ile de France sur le site de VALOMAT, et serviront de sous-couches routières.

EVOLUTION DES TONNAGES DE REFIOM ET DE MACHEFERS DE 2005 A 2013 :

ANNEES	REFIOM en tonnes	MACHEFERS en tonnes
2005	4 764,78	36 680,90
2006	4 782,76	34 830,16
2007	5 595,95	35 562,16
2008	5 433,58	33 559,52
2009	4 791,35	31 734,28
2010	5 187,72	30 791,48
2011	4 956,64	33 042,44
2012	5 433,41	38 111,56
2013	4 883,48	30 463,27

b) Matériaux issus de mâchefers :

Les mâchefers sont transférés par VEOLIA Propreté Ile de France sur la plateforme de la société VALOMAT à Triel sur Seine.

L'acier et l'aluminium issus des mâchefers sont ensuite transportés chez nos repreneurs.

L'acier est transféré chez notre repreneur SIREC à ISIGNY LE BUAT (50).

En 2013, cela a représenté 686,04 tonnes.

L'Aluminium est transféré chez notre repreneur CORNEC à LAGNY SUR MARNE (77).

En 2013, cela a représenté 321,48 tonnes.

V - LE CENTRE DE TRI

1 – Informations générales

Les tarifs de traitement en 2013 :

Collectivités adhérentes :

- Multimatériaux :	115,00€
- JRM seuls :	51,50€
- Emballages seuls :	170,00€
- Verres :	7,00€

Collectivités non-adhérentes :

- Multimatériaux :	125,00€
- JRM seuls :	56,50€
- Emballages seuls :	190,00€
- Verres :	8,00€

Visites du centre de tri :

Des groupes scolaires, des élus et des associations... représentant 1 675 personnes ont visité le centre de tri au cours de l'année 2013. Cette baisse par rapport à l'année 2012 (2 247 personnes) est due à l'interruption des visites dès le 1^{er} juin 2013, date de démarrage des travaux pour l'extension du hall des locaux administratifs.

Ce nombre est donc très satisfaisant pour une période de visite de seulement 5 mois.

Les visites permettent d'appréhender différemment le tri et donnent une toute autre vision de la collecte sélective.

Les visites sont organisées par notre exploitant CNIM TG en fonction des disponibilités du lundi au vendredi à 10h30 ou 14h30. Les demandes de visite sont à adresser au SIDOMPE par mail (info@sidompe.fr) ou par fax (01.34.81.29.79)

Caractérisations :

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2013, **141 caractérisations** ont été effectuées :

- 118 caractérisations demandées par Eco-Emballages dans le cadre du CAP barème E,
- 23 caractérisations supplémentaires demandées par des collectivités, afin de pouvoir effectuer des études ponctuelles sur leur collecte sélective. (105,00 € par caractérisation à la charge de la collectivité suivant la délibération du 4 avril 2012).

2 – Bilan des tonnages

Tonnages réceptionnés par le centre de tri :

	2009	2010	2011	2012	2013
JRM	4 021,40	2 406.42	2 044.26	1 829,46	1 548,40
EMBALLAGES	5 002,14	2 468.00	2 208.82	2 157,20	1 845,64
MULTIMATERIAUX	9 872,36	13 841.48	14 907.41	14 793,62	14 952,90
S/ TOTAL SANS LE VERRE	18 895,90	18 715,90	19 160,49	18 780,28	18 346,94
VERRE	9 749,24	9 672.25	9 756.82	9 456,40	10 353,34
TOTAL AVEC LE VERRE	28 645,14	28 388,15	28 917,31	28 236,68	28 700,28

Le total des tonnages de déchets recyclables qui est de 28 700,28 tonnes est supérieur à celui de l'année 2012 (28 236,68 tonnes) mais cela est dû aux 900 tonnes de verre qui sont depuis le 1^{er} janvier 2013 déposées sur le quai de transfert du SIDOMPE et non plus au centre de tri de NICOLLIN.

On notera une baisse des apports d'emballages et journaux de presque 450T.

Répartition des apports par collectivité en tonne entre 2011 et 2013 :

COLLECTIVITES EN TRI-FLUX EN 2013

COLLECTIVITES	VERRE			EMBALLAGES			JRM		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
VERSAILLES GRAND PARC	-	-	-	247.88	261.56	13,40	255.34	192.70	
COIGNIERES	102.56	90.16	115,46	82.30	86.52	82,94	64.52	47.26	51,60
DAVRON**	8.96	10.12		7.15	7.04		4.28	4.30	
CA 2 RIVES DE LASEINE (Les Alluets le Roi)	-	-		23.93	23.56	24,12	-	-	
ETANG LA VILLE	164.92	156.80	157,98	127.16	111.14	107,42	115.26	109.92	108,88
GUYANCOURT	412.16	404.72	404,24	561.70	543.70	500,04	438.32	422.64	425,26
LA VERRIERE	65,56	62,86		62.92	12.10		61.96	10.92	
MAREIL SUR MAULDRE	69.10	65.80	64,90	39.12	39.90	38,86	32.10	30.70	36,16
MARLY LE ROI	475.76	474.84	470,32	438.24	460.68	477,38	313.28	305.06	287,06
MAUREPAS	472.42	435.18	449,58	420.38	414.98	400,76	546.76	525.98	448,80
ST NOM LA BRETECHE	189.56	180.76	177,28	198.04	196.02	200,72	141.70	118.20	114,40

COLLECTIVITES EN BI-FLUX EN 2013

COLLECTIVITES	VERRE			MULTIMATERIAUX			JRM		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013***
SIEED**	2019.06	1963.44	1 963,00	2489.52	2483.36	2 606,10	-	-	
VERSAILLES GRAND PARC*	1494.36	1442.00	2 393,84	3873.90	3789.62	4 156,88	-	-	
CC CŒUR D'YVELINES	631.16	628.86	616,16	1040.99	1061.54	1 042,48	-	-	
BAILLY	-	-		-	-		-	-	
CHAVENAY	70.48	67.24	63,44	101.24	87.52	75,66	-	-	
ELANCOURT	440.32	405.46	391,28	968.32	956.36	902,96	-	-	
FEUCHEROLLES	115.90	107.20	106,78	156.20	156.90	154,34	-	-	
LA VERRIERE			58,38	-	102.64	121,22	-	-	
CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (Le Mesnil Saint Denis)	208.84	188.42	191,20	307.84	311.20	309,82	70.74	61.78	58,76
LES CLAYES SS BOIS	366.26	363.82	359,44	645.92	654.72	656,30	-	-	
MAGNY LES HAMEAUX	243.98	229.74	225,46	547.94	551.28	518,50	-	-	5,76
MAREIL MARLY	90.64	106.68	106,44	158.42	160.12	146,28	-	-	
MONTIGNY LE BTX	777.58	762.76	759,04	1638.34	1593.62	1 508,02	-	-	
PLAISIR	609.70	599.58	576,16	1145.66	1122.64	1 068,38	-	-	
TRAPPES	150.66	143.42	142,84	572.72	559.68	553,78	-	-	
VILLEPREUX	232.24	225.72	228,06	564.58	535.38	520,36	-	-	
VOISINS LE BX	344.64	340.82	332,06	695.80	667.04	611,82	-	-	

* Y compris Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Bailly depuis 2012 et Châteaufort en 2013. Depuis 2013, toutes les collectivités de la CAVGP sont en bi-flux et la totalité du verre est déposée au SIDOMPE.

**Davron est adhérent au SIEED depuis le 31/12/2012.

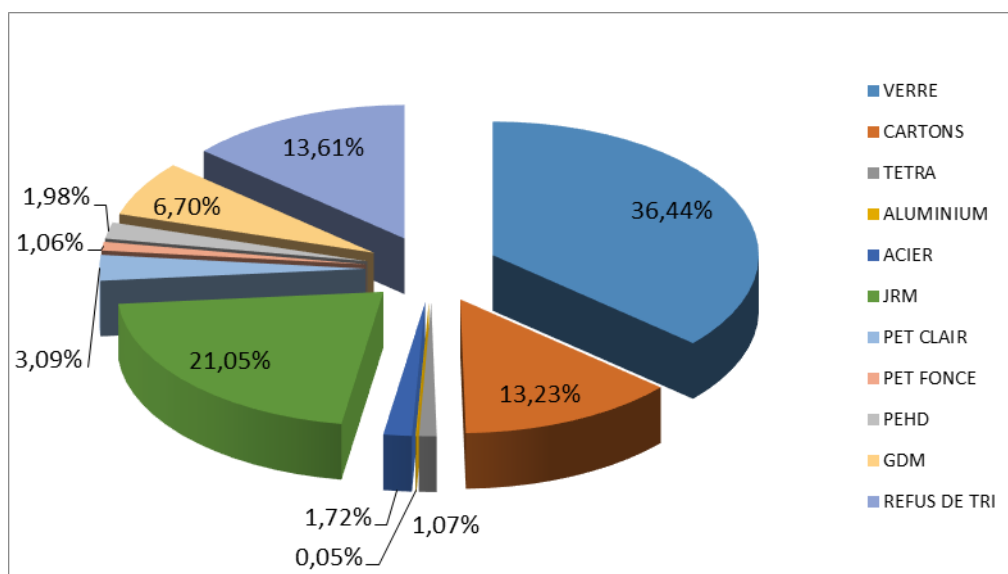
3 – La reprise des matériaux

a) Répartition en tonne :

Déchets triés issus du centre de tri du SIDOMPE:

	REPRENEURS	Tonnes 2010	Tonnes 2011	Tonnes 2012	Tonnes 2013
VERRE	SAINT GOBAIN	9 675,90	9 852,66	9 465,74	10 500,04
CARTONS	CDIF	3 219,60	3 339,48	3 558,26	3 811,58
TETRA	CDIF	190,14	188,08	243,68	308,80
ALUMINIUM	CORNEC SA	13,80	14,92	11,68	15,28
ACIER	SIREC	435,74	469,52	464,12	496,66
JRM	NORSKE SKOG	5 090,43	5 291,93	5 665,95	6 064,80
PET CLAIR	PAPREC	861,52	839,06	854,64	891,70
PET FONCE	PAPREC	244,02	279,76	271,60	304,30
PEHD	PAPREC	529,40	500,84	465,16	569,92
GDM		3 908,93	3 732,58	3 277,95	1 929,70
REFUS DE TRI		4 330,38	4 267,98	3 983,44	3 921,98
TOTAL		28 499,86	28 776,81	28 262,22	28 814,76

REPARTITION DES TONNAGES ENVOYES CHEZ LES REPRENEURS PAR CATEGORIE DE MATERIAUX EN 2013



VERRES (SAINT GOBAIN) : 10 500,04T

Les verres sont transformés en calcin à l'usine Guerin à ANDREZIEUX BOUTHEON (42) et à l'usine Samin à ROZET SAINT ALBIN (02). Puis le Calcin est transporté dans une des six usines de Saint Gobain pour être retransformé en bouteilles ou bocaux de verre.

Les 10 500T représentent l'équivalent de 23 333 333 bouteilles de 75cl (soit une distance de 7 000km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg de verre issu de la collecte sélective, on obtient après recyclage 962kg de verre, soit pour le tonnage du SIDOMPE, 22 446 667 nouvelles bouteilles de verre de 75cl.





CARTONS (CDIF) : 3 811,58T

Les cartons sont transportés à l'usine de PIERREFITTE (93) et revendus ensuite pour recyclage à différents papetiers.

Les 3 811,58T de cartons représentent l'équivalent de 52 938 889 boîtes de céréales (soit une distance de 14 823km si mises bout à bout)

Sur 1 000kg de cartons issus de la collecte sélective, on obtient après recyclage 825kg de cartons recyclés, soit pour le tonnage du SIDOMPE, 15 722 850 nouvelles boîtes à chaussures ou 62 891 400 boîtes d'œuf (50g l'unité).



TETRA OU ELA (CDIF) : 308,80T

Les TETRA sont transportés à l'usine de PIERREFITTE (93) et revendus ensuite pour recyclage.

Les 308,80T de TETRA représentent l'équivalent de 11 876 923 briques de 1 litre (soit une distance de 1 983km si mises bout à bout)

Sur 1 000kg de briques issues de la collecte sélective, on obtient après recyclage 667kg de fibres recyclées, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 1 716 413 rouleaux de papiers toilettes ou 8 955 200 paquets de 10 mouchoirs.



ALUMINIUM (CORNEC) : 15,28T

L'aluminium est recyclé à l'usine de LAGNY SUR MARNE (77).

Les 15,28T d'aluminium représentent l'équivalent de 1 020 000 canettes de 33cl (soit une distance de 112,20km si mises bout à bout).

Le recyclage des 15,28T d'aluminium, permet la fabrication de 4 483 vélos (2kg le cadre de vélo de course) ou 1 793 chaises (5kg l'unité).



ACIER (SIREC) : 496,66T

L'acier est recyclé à l'usine d'ISIGNY LE BUAT (50).

Les 496,66T d'acier représentent l'équivalent de 5 458 242 boîtes de conserve « 4/4 » (soit une distance de 655km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg d'acier issu de collecte sélective, on obtient après recyclage 860kg d'acier recyclé, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 712 voitures (une voiture de 1 000kg contient environ 600kg d'acier) ou 610 231 boules de pétanques (700g l'unité).

PLASTIQUES (PAPREC) : 1 765,92T

PET CLAIR (Polyéthylène téréphtalate) :

- **891,70T** recyclées à l'usine France Plastique Recyclage à LIMAY (78) (PAPREC)

PET FONCE :

- **304,30T** recyclées à l'usine France Plastique Recyclage à LIMAY (78) (PAPREC)

Les 1 196T de PET représentent l'équivalent de 34 171 429 bouteilles de 1,5 litres (soit une distance de 10 251km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg de PET issus de collecte sélective, on obtient après recyclage 725kg de PET recyclé, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 867 100 couettes (1kg de fibres PET recyclé dans une couette) ou 2 167 750 pulls polaires (400g l'unité).



PEHD (Polyéthylène haute densité) :

- **569,92T** recyclées à l'usine France Plastique Recyclage à LIMAY (78) (PAPREC)

Les 569,92T de PEHD représentent l'équivalent de 17 809 375 bouteilles de 1 litre (soit une distance de 4 274km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg de PEHD issus de collecte sélective, on obtient après recyclage 679kg de PEHD recyclé, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 3 870 bancs publics (100kg l'unité) ou 38 696 bacs de collecte de 120 litres.





JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES (NORSKE SKOG GOLBEY) :

6 064,80T de journaux-revues-magazines ont été recyclées à l'usine de Norske Skog à GOLBEY (88) et retransformées en papiers.

LES GROS DE MAGASINS, concernent les papiers et les cartons non repris par nos repreneurs, car ils ne répondent pas à leurs critères.

Notre exploitant CNIM TG est chargé de la revente des Gros de Magasins conformément aux dispositions prévues dans le marché d'exploitation du centre de tri signé en juillet 2008. Une partie de cette recette est versée au SIDOMPE qui la reverse en totalité aux collectivités.

En 2013, cela a représenté **1 929,70T**.

LES REFUS DE TRI sont transportés du centre de tri au centre de valorisation par un camion compacteur pour y être incinérés. En 2013, il y a eu **3 921,98T** de refus de tri (erreurs de tri, matériaux souillés....).

b) Répartition en euros :

Les recettes issues de la revente des matériaux aux repreneurs sont intégralement reversées aux collectivités.

REPRISES DE MATERIAUX DE 2008 à 2013 en euros

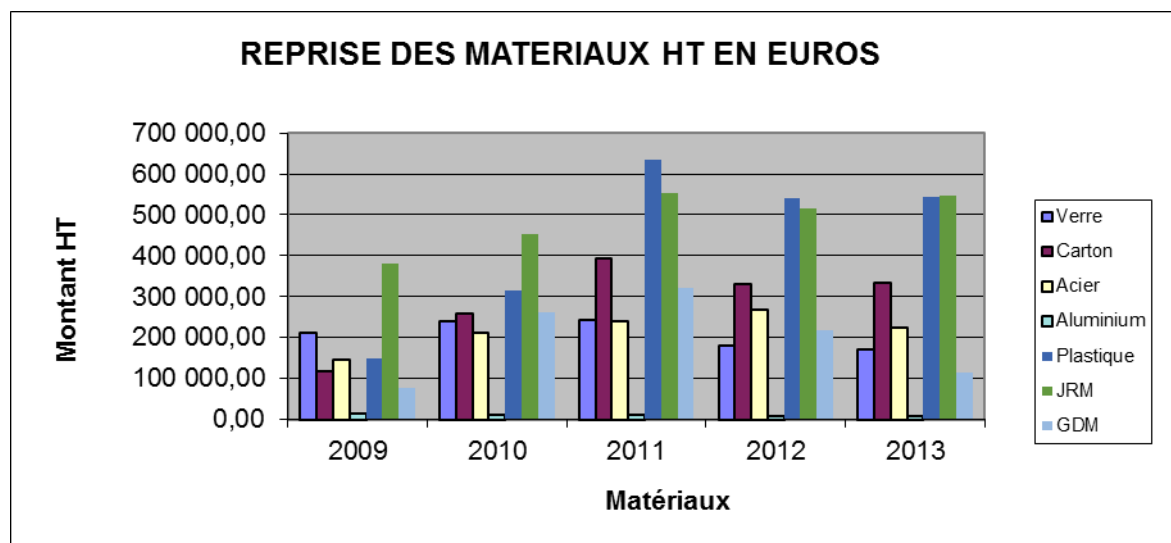
	2009	2010	2011	2012	2013
Verre	212 261,31	239 009,31	241 605,05	181 318,95****	171 897,14
Cartons	116 235,89	259 565,99	393 724,75***	329 269,89	333 111,25
Acier**	146 754,34	210 997,27	239 317,58	267 082,27	225 186,25
Aluminium	14 652,24	11 108,43	10 003,86	7 387,95	9 101,84
Plastique	149 715,65	316 073,06	634 412,74	539 953,96	542 777,48
JRM	379 572,08*	452 444,83*	552 006,71	514 062,36	548 180,73
GDM	75 670,81	261 101,13	320 188,82	217 876,02	115 063,12
Total	1 094 862,32	1 750 300,01	2 391 259,51	2 056 951,40	1 945 137,81

*Ne sont pas inclus, les montants des reprises reversés directement aux collectivités ayant des contrats extérieurs au SIDOMPE

**Tonnage incluant les reprises d'acier issues de collecte sélective et de l'incinération.

*** Dont régularisation cartons de janvier à juin 2011 suite nouveau contrat : 46 842,36€.

****Y compris la reprise des verres issus du centre de tri de Nicollin



VI - LES SOUTIENS FINANCIERS : année 2012

1 – Eco-Folio

Une nouvelle convention qui modifie le calcul pour l'attribution des soutiens a été signée avec Eco-Folio à effet du 1^{er} janvier 2013.

Les soutiens financiers pour le recyclage des papiers ont été les suivants depuis 2008 :

	2008	2009	2010	2011	2012
TONNAGES	7 469,80T	6 336,11T*	5 090,43T	5 292,40T	5 665,95T
SOUTIENS AU RECYCLAGE	108 446,15€	90 654,15€	125 055,32€	132 304,71€	198 985,72€
SOUTIENS A LA VALORISATION	178 338,56€	193 072,92€	296 179,81€	297 723,18€	219 228,82€
TOTAL	286 784,71€	283 727,07€	421 235,13€	430 027,89€	418 214,54€
COÛT MOYEN A LA TONNE	38,39€	44,78€	82,75€	81,25€	73,81€

* Inclus 50,92T de JRM du centre de tri de Nicollin envoyé chez UPM et un stock de 21,34T du centre de tri CR2T de 2008 envoyé en 2009 à Norske Skog.

2 – Eco-Emballages

Depuis le 1^{er} janvier 2011, nous avons signé pour 6 ans le Contrat Action et Performance – Barème E, avec Eco-Emballages.

Celui-ci est décomposé en plusieurs soutiens :

- Le tarif unitaire pour le service de collecte sélective (**Tus**)
- Le soutien au développement durable (**Sdd**)
- Le tarif unitaire pour les métaux hors collecte sélective (**Tum**)
- Le tarif pour les déchets d'emballages sans consignes (**Tesc**)
- Le tarif pour la conversion énergétique (**Tce**)
- Le tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale (**Taa**)
- Le soutien à la sensibilisation par la communication (**Tsc**)
- Le soutien à la sensibilisation par l'action (**Tsa**)

Auxquels s'ajoute un Soutien à la Performance de Recyclage pour le soutien au service de la collecte sélective composé, du Tus, du Taa et pour le soutien à l'action de sensibilisation composé du Tsc et du Tsa,

Les données Eco-Emballages ne prennent pas en compte l'année 2013. En effet, toutes les données 2013 ne seront connues que fin d'année 2014 au moment du liquidatif.

a) Les soutiens à la valorisation matière et énergétique :

ANNEES	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Soutiens versés aux collectivités en €	2 117 356,26	2 193 095,67	2 585 679,02	2 409 824,74	2 643 931,86**	2 683 248,62
Soutien valorisation énergétique conservé par le SIDOMPE*en €	268 280,74	270 349,73	304 715,67	294 562,73	329 947,65	321 362,03

* Correspondant à 50% du montant total de la valorisation énergétique.

** Y compris le soutien Taa incorporé dans l'enveloppe financière servant à soutenir les actions de communication.

b) Soutien pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication :

- **Le soutien à la sensibilisation par l'action (Tsa)** représente un montant de 112 289,81€ (y compris le soutien à la performance), qui a servi à soutenir les 21 ambassadeurs du tri déclarés à Eco-Emballages sur le territoire du SIDOMPE.

- **Le soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc)** représente 2,48€ de soutien par tonne envoyée chez nos repreneurs (excepté les JRM et les GDM), soit un montant de 47 586,93€ (y compris le soutien à la performance).

Le SIDOMPE lors du comité syndical du 12 décembre 2011 a décidé d'allouer une enveloppe financière pour aider les collectivités à mettre en place des actions de communication. Elle se compose du soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc) et du soutien à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa), soit pour l'année 2012, un montant de 204 928,36€.

Pour l'année 2012, il a été reversé 71 398,10€ aux collectivités et le SIDOMPE a utilisé 12 040,86€ pour ses actions de communication. De ce fait, le solde de l'enveloppe d'un montant de 133 530,26€ vient compléter le solde de l'année 2011 de 119 398,57€. Le montant de l'enveloppe reporté pour financer les actions de communications de l'année 2013 sera donc de 252 928,83€.

CONCLUSION

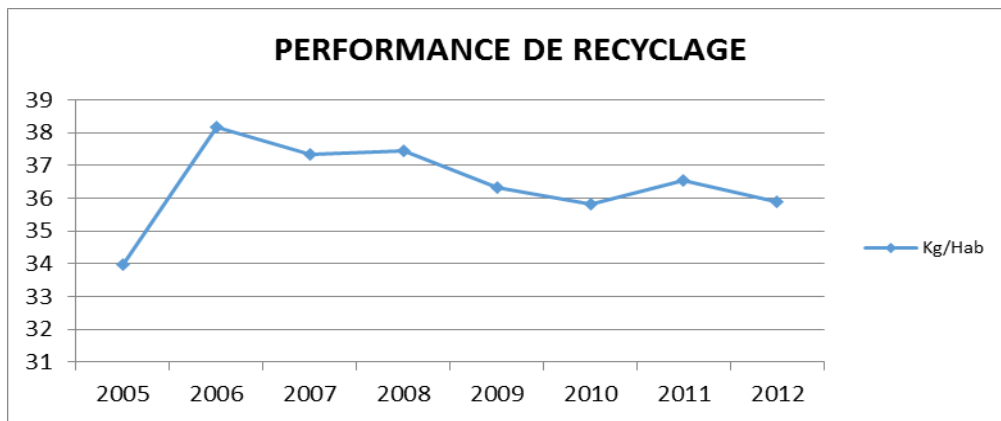
La Performance moyenne de recyclage des emballages ménagers par habitant en kilos par an est la suivante :

ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Moyenne SIDOMPE*	33,99	38,18	37,32	37,43	36,33**	35,81	36,54	35,89

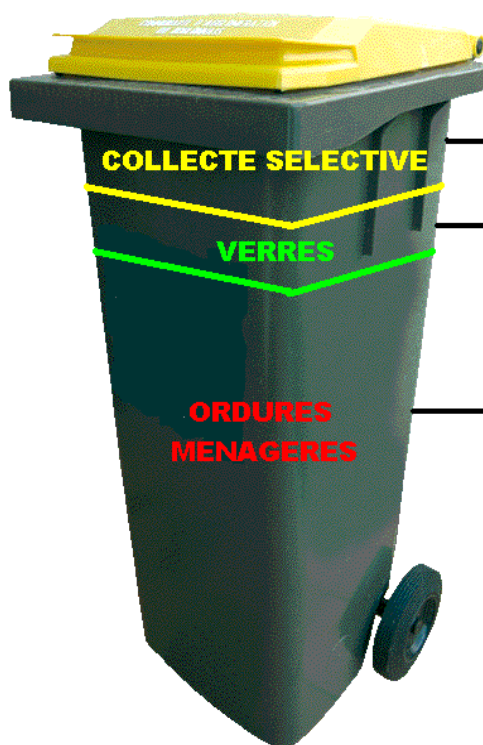
* Données Eco-Emballages ne prenant pas en compte les JRM et les GDM

** Suite au recensement effectué chaque année, le SIDOMPE a augmenté sa population de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, d'où la baisse de la moyenne de recyclage des emballages ménagers.

En 2012, les français ont trié en moyenne **46,1kg** d'emballages ménagers dont 30,5kg d'emballages en verre et 15,6kg d'emballages en cartons, acier, aluminium et plastique (contre 45,2Kg en 2011 et 43,4Kg en 2010). Pour information, cette moyenne varie de 30kg à 56kg en fonction de l'habitat (Urbain, Semi-urbain, Semi-rural et rural).



CONTENU DES POUBELLES DE DECHETS MENAGERS D'UN HABITANT DU SIDOMPE SUR L'ANNEE 2013



Emballages cartons : 9,11Kg soit 2,92%

Emballages métalliques : 1,13Kg soit 0,36%

Emballages plastiques : 3,90Kg soit 1,25%

Papiers (JRM) : 13,40Kg soit 4,30%

Gros de magasins : 4,26Kg soit 1,37%




Verres : 23,20Kg soit 7,45%

Ordures ménagères et refus de tri : 256,55Kg soit 82,35%

Cela représente **311,55kg** par habitant (sans les déchets verts et les encombrants) pour les habitants du Sidompe, soit une baisse de 4,5kg par habitant par rapport à 2012.

IMPACTS DE LA COLLECTE SELECTIVE DU SIDOMPE :

Le recyclage des matériaux triés par notre collectivité en 2013 a eu les impacts suivants :

- 9 586 tonnes
CO2 Evitées  soit l'équivalent de l'émission de 5 706hab/an
- 204 521 m3
EAU Economisés  soit l'équivalent de la consommation de 3 719hab/an
- 75 927 MWh
ENERGIES Economisés  soit l'équivalent de la consommation de 7 372hab/an

Mais aussi cela a permis d'économiser :

- 6 899 tonnes de sable (recyclage du verre)
- 1 049 tonnes de calcaire (recyclage du verre)
- 5 971 tonnes de bois (recyclage du carton et du TETRA)
- 952 tonnes de minerai de fer (recyclage de l'acier)
- 311 tonnes de charbon (recyclage de l'acier)
- 37 tonnes de bauxite : minerai d'où l'on extrait l'aluminium (recyclage de l'aluminium)
- 1 020 tonnes de pétrole (recyclage du plastique)
- 412 tonnes de gaz naturel (recyclage du plastique)

Fait à Thiverval-Grignon, le

Le Président

Guy PELISSIER